

VIA LE SDÉ

Montréal, le 29 mai 2026

M^e Carolina Rinfret

Secrétaire par intérim

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

500, boulevard René-Lévesque Ouest

5^e étage, bureau 5.100

Case postale 43

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Objet : Énergir-Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1er octobre 2026
Dossier de la Régie : R-4334-2026
Notre dossier : G10124728

Chère consœur,

Par la présente, l'Association des consommateurs industriels de gaz (« **ACIG** ») dépose sa seconde liste de sujets d'intervention suivant le dépôt par Énergir de ses pièces additionnelles. L'ACIG dépose également son budget de participation couvrant ses deux listes de sujets d'intervention.

L'ACIG note qu'Énergir doit déposer au plus tard le 8 juin 2026 à midi une preuve portant sur les impacts du *Projet de Règlement modifiant le Règlement concernant le gaz de source renouvelable* et que la Régie prévoit se prononcer ultérieurement sur le traitement procédural de cet aspect du dossier.

Ce faisant, l'ACIG se réserve le droit d'amender ses sujets d'intervention ainsi que son budget de participation en fonction de la preuve qui sera déposée par Énergir et du traitement procédural qui sera décidé par la Régie en lien avec ce sujet.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Nicolas Dubé

ND/